



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur du produit : | PPL-12% TRADE |
| Autres moyens d'identification : | PCP29797, NSF Std.60 |
| Usage recommandé : | Grade manufacture. Pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement antimicrobien solution. |
| Restrictions d'utilisation : | Pour usage industriel seulement. |
| Fournisseur : | Lavo 11900 Boulevard Saint-Jean-Baptiste Montréal, Québec Canada, H1C 2J3 www.lavo.ca |
| Téléphone : | 514 526-7783 |
| Tél. en cas d'urgence : | 514 526-7783 |
| Heures disponibles : | 8h - 17h du lundi au vendredi |

2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : DANGER

Classification du produit



Lésions oculaires graves - Catégorie 1. Matières corrosives pour les métaux - Catégorie 1.

Irritation cutanée - Catégorie 2. Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires.

Mentions de danger

- H318 - Provoque de grave lésions des yeux.
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait été exposée au produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Stocker dans un récipient



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Autres dangers : Aucun autre effet démontré.

Voir l'information toxicologique, section 11

3. Composition/ information sur les ingrédients

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Concentration % (p/p) |
|----|-----------|--------------------------------------|-----------------------|
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | 7.00 - 13.00 * |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | 1.20 |

* La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact cutané : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Symptômes : Sensation de brûlure aux yeux qui se manifeste par un larmoiement, et/ou une conjonctivite. Possible érythème de la peau. Toux, douleur à la respiration.

Effets aigus et retardés : Possibilité de lésions permanentes de la cornée. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une toux et un assèchement de la gorge.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux : Peut dégager des émanations dangereuses.

Produits de combustion dangereux : Acide chlorhydrique. Oxydes de sodium.

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou si vous ne disposez pas de formation et de protection adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Fermez toutes sources de chaleur et d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant.

La manipulation de ce produit, doit être conforme à la réglementation locale. Entreposer dans un récipient hermétique situé dans un endroit sec, bien ventilé et avec sol cimenté résistant à la corrosion. Se référer aux normes d'entreposage du RSST et du CNPI. Conserver à l'écart des matières combustibles et des acides. Si le produit est entreposé avec d'autres substances dangereuses, se référer au tableau de ségrégation du CNPI. Les récipients de substances corrosives doivent être tenus fermés, porter une identification claire de leur contenu, et être manipulés avec soin. Information supplémentaire : ce produit attaque certains types de plastique, de caoutchouc ou de revêtement.

Conditions de sécurité relatives au stockage : Entreposer conformément à la réglementation locale, dans un endroit adéquat et autorisé. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des matériaux incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Incompatibilités : Les acides ainsi que les oxydants forts.



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Alberta

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|----|-----------|--------------------------------------|--|-------------------|---|-------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ |
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | 2 |

Colombie-Britannique

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|----|-----------|--------------------------------------|--|-------------------|---|-------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ |
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | 2 |

Ontario

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|----|-----------|--------------------------------------|--|-------------------|---|-------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ |
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |

Québec

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|----|-----------|--------------------------------------|--|-------------------|---|-------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ |
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | 2 |



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

Saskatchewan

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|----|-----------|--------------------------------------|--|-------------------|---|-------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ |
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | 2 |

États-Unis

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | DIVS NIOSH | Limites réglementaires | | | Limites recommandées | |
|----|-----------|--------------------------------------|---------------|------------------------|-------------------|---|--|---|
| | | | | OSHA PEL | | Californie / OSHA PEL | NIOSH REL | ACGIH ® 2019 TLV ® |
| | | | | ppm | mg/m ³ | VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond | VEMP 10 heures (CT) Courte durée (P) Plafond | VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond |
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | 10 | Non listé | 2 | (P) 2 mg/m ³ | (P) 2 mg/m ³ | (P) 2 mg/m ³ |

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé
 NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
 OSHA : Occupational Safety and Health Administration
 PEL : Limites d'exposition autorisées (Permissible Exposure Limits)
 Californie / OSHA : California Division of Occupational Safety and Health
 REL : Limites d'exposition recommandées (Recommended Exposure Limits)
 ACGIH ® : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 TLV ® : Seuil limite d'exposition (Threshold Limit Values)

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées.

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Incolore à jaunâtre

Odeur : Chlore

Point de fusion/congélation : -19 °C (-2.2 °F)

Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : Sans objet

Inflammabilité : Sans objet

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Sans objet @ 25 °C

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Sans objet @ 25 °C

Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Température de décomposition : 35 °C (95 °F)

pH : 12,0 - 13,3

Viscosité cinématique : < 20,5 mm²/s (à 40 °C)

Solubilité (dans l'eau) : Miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : < 1

Pression de vapeur : 17,535 mm de Hg à 20 °C

Masse volumique et densité relative : 1.031 kg/L à 20 °C (eau = 1)

Densité de vapeur relative : > 1 (air = 1)

Caractéristiques des particules : Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

Stabilité chimique : Ce produit est instable dans les conditions suivantes : le produit se décompose lorsqu'il est exposé à la lumière ou à la chaleur.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

Conditions à éviter : Tenir loin des produits incompatibles (voir section 7).

Matériaux incompatibles : Ce produit attaque les métaux.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de sodium. Chlore.



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

11. Données toxicologiques

| | Orale | Cutanée | Inhalation gaz | Inhalation vapeurs | Inhalation poussières/brouillards |
|------------------------|---------------|---------------|----------------|--------------------|-----------------------------------|
| ETA _{produit} | > 5 000 mg/kg | > 5 000 mg/kg | S.O. | > 20 mg/l | > 5 mg/l |

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | DL ₅₀ orale mg/kg | DL ₅₀ cutanée mg/kg | CL ₅₀ ppmV pour 4h - gaz | CL ₅₀ mg/l pour 4h - vapeurs | CL ₅₀ mg/l pour 4h - poussières brouillards |
|----|-----------|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---|--|
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | > 5000 | 20000 | S.O. | > 20.00 | > 5.00 |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | > 5000 | > 5000 | S.O. | S.O. | > 5.00 |

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires et les voies digestives.

Symptômes : Sensation de brûlure aux yeux qui se manifeste par un larmoiement, et/ou une conjonctivite. Possible érythème de la peau. Toux, douleur à la respiration.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Possibilité de lésions permanentes de la cornée. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une toux et un assèchement de la gorge.

| | |
|--|------|
| Danger par aspiration | S.O. |
| Corrosion cutanée - Irritation cutanée | Oui |
| Lésions oculaires graves - Irritation oculaire | Oui |
| Sensibilisation cutanée | S.O. |
| Sensibilisation respiratoire | S.O. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | S.O. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Effets narcotiques | S.O. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires | Oui |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | S.O. |

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | CIRC | ACGIH | Mutagénicité | Effet sur la reproduction |
|----|-----------|--------------------------------------|-----------|-----------|--|---------------------------|
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | 3 | A4 | Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes. | Aucun effet démontré. |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | Non listé | Non listé | Aucun effet démontré. | Aucun effet démontré. |



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

- Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).
Groupe 2A : agent probablement cancérogène.
Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).
Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.
Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

- Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.
Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.
Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.
Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.
Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.

12. Données écologiques

Écotoxicité

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | % | Ecotoxicité aquatique court terme | Ecotoxicité aquatique long terme | Ecotoxicité terrestre |
|----|-----------|--------------------------------------|--------------|--|--|--|
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | 7.00 - 13.00 | Très toxique pour les organismes aquatiques. | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. | Nuisible pour l'environnement. |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | 1.20 | Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques. | Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques. | Aucun effet néfaste connu sur l'environnement. |

Persistence, Potentiel de bioaccumulation et autres effets nocifs

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | % | Persistant | Bio-accumulation | Toxicité |
|----|-----------|--------------------------------------|--------------|------------|------------------|----------|
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | 7.00 - 13.00 | Non | Non | Oui |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | 1.20 | Oui | Non | Non |

Dégradation : N.D.

Mobilité dans le sol : N.D.



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

13. Données sur l'élimination

Méthode de disposition : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés.

14. Informations relatives au transport

| | TMD | DOT | IMDG | IATA |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Numéro UN | 1791 | 1791 | 1791 | 1791 |
| Désignation officielle de transport | HYPOCHLORITE EN SOLUTION | HYPOCHLORITE EN SOLUTION | HYPOCHLORITE EN SOLUTION | HYPOCHLORITE EN SOLUTION |
| Classe(s) de dangers relative(s) au transport | 8 | 8 | 8 | 8 |
| Groupe d'emballage | III | III | III | III |

Canada - PIU

Sans objet

États-Unis - Quantité rapportable (RQ)

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | RQ lbs (kg) |
|----|-----------|--------------------------------------|-------------|
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | 100 (45.4) |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | 1000 (454) |

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78) et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)) : S.O.

Polluant marin : Non

Exemption relative aux quantités limitées : 5 L

En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisée lorsqu'applicable. Conformément à l'article 172.315 du 49 CFR, nous utilisons l'exemption des quantités limitées par voies terrestres et maritimes, si applicable.

Autres exemptions : Sans objet

Précautions spéciales : Sans objet



Fiche de données de sécurité

PPL-12% TRADE

15. Informations sur la réglementation

Canada

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | % | LIS | LES | INRP |
|----|-----------|--------------------------------------|--------------|-----|-----|------|
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | 7.00 - 13.00 | X | | |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | 1.20 | X | | |

États-Unis

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | % | TSCA | PROP-65 | RTK |
|----|-----------|--------------------------------------|--------------|------|---------|-----|
| 1 | 7681-52-9 | Hypochlorite de sodium | 7.00 - 13.00 | X | | X |
| 2 | 1310-73-2 | Hydroxyde de sodium. Soude caustique | 1.20 | X | | X |

La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD et au HazCom 2012.

16. Autres informations

Date : 2024-03-07

Version : 1

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composants du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.